



Seine et Yvelines
Numérique

2026-CSSYN-001

Délibération affichée, rendue exécutoire,
après transmission au Contrôle de Légalité le : 23 janvier 2026
AR n° 078-200062248-20260120-lmc1162417-DE-1-1

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Rapport d'orientation budgétaire 2026

Le 20 janvier 2026, le Comité Syndical de Seine-et-Yvelines Numérique s'est réuni en visioconférence sur convocation de la Présidente du Comité syndical adressée le .

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.3312-1 et L.5722-1 ;

Vu les statuts de Seine-et-Yvelines Numérique ;

CONSIDÉRANT qu'après avoir pris connaissance de la communication écrite de Madame la Présidente du Comité Syndical relative aux orientations budgétaires de Seine et Yvelines Numérique pour l'exercice 2026 ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DONNE ACTE à Madame la Présidente du Comité syndical de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2026 et de la présentation du rapport correspondant en séance de ce jour.

La présente décision peut être attaquée par la voie d'un recours en annulation devant le Tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication suivant les articles R. 421-1 et R. 421-2 du Code de justice administrative.

Présidente du Comité Syndical
Seine-et-Yvelines Numérique

Anne HERY LE PALLEC

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL**Rapport d'orientation budgétaire 2026**

Présidente de séance : Madame Anne Hery Le Pallec

Présents : 13

Mme Sonia BRAU, Mme Jessica BULLIER, M. Julien CHAMBON, M. Bertrand COQUARD, M. Bruno CORADETTI, M. Daniel COURTES, M. Michel DELAMAIRE, Mme Anne HERY LE PALLEC, Mme Nathalie LEANDRI, M. Djamel NEDJAR, M. Benoit POUYET, M. Laurent PREVOT, M. Serge QUÉRARD.

Pouvoir : 3

M. François Garay à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Denis Larghero à Mme Anne Hery Le Pallec, M. Patrick Stefanini à Mme Anne Hery Le Pallec.

Absents excusés : 33

Mme Myriam Aourir, M. Geoffroy Bax de Keating, M. Pierre Bédier, Mme Nicole Bristol, Mme Marie-Noëlle Charoy, M. Yves Coscas, M. Nicolas Dainville, Mme Cécile Dumoulin, M. Jean-Louis Flores, M. Jean-Michel Fourgous, M. Vincent Franchi, Mme Ghislaine Haueter, M. Thomas Lam, Mme Alice Le Moal, M. Franck Lelièvre, Mme Marie-Pierre Limoge, M. Pascal Marteau, Mme Nathalie Martin, M. Jean-Marie Moreau, M. François Morton, M. Jean Myotte, M. Eric Naudin, M. Raphaël NIVOIT, M. Karl Olive, Mme Gaëlle Pelatan, M. Yannick Raynaud, M. Cyril Samson, Mme Audrey Saulgrain, M. Jean-Marie Tétart, Mme Armelle Tilly, M. Marc Tourelle, M. Dominique Turpin, Mme Maria Wentholt.

Le calcul du quorum s'établit comme suit :

Compétence	Membres	Quorum	Présents ou Représentés
Administration Générale	25	14	16

Adopté à l'unanimité

Syndicat Seine et Yvelines Numérique

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DIRECTION DES FINANCES

07/01/2026

Table des matières

PRESENTATION DU SYNDICAT

Les statuts du syndicat mixte ouvert « Yvelines Numériques » ont été adoptés par délibération le 20 mai 2015 sur la base d'une compétence obligatoire (Aménagement numérique, les infrastructures Très Haut Débit) et de trois compétences facultatives (SDTAN – Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique, Vidéo protection (VP), et Numérique dans les établissements d'enseignement (NEE)).

A cette date, le Syndicat était composé de trois membres : le département des Yvelines et deux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre : la communauté de communes Gally-Mauldre, et la communauté de communes de la Haute Vallée de Chevreuse.

Par délibération en date du 13 décembre 2018, le Syndicat a évolué vers un syndicat « à la carte », où il exercerait, en lieu et place des membres qui en font expressément la demande, une ou plusieurs des compétences suivantes, sans que l'une d'entre elles soit obligatoire, par différence à la situation précédente : Aménagement numérique, SDTAN, Vidéo protection (VP), Numérique dans les établissements d'enseignement (NEE) et Informatique de Gestion et Télécommunications.

Fin 2019, le département des Hauts-de-Seine a souhaité à son tour faire partie des adhérents du Syndicat, adhésion approuvée par le Comité syndical le 21 novembre 2019. Ainsi, le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat se composait de deux Départements (les Yvelines et les Hauts-de-Seine), neuf établissements publics de coopération intercommunale (les communautés urbaine, d'agglomération ou de communes Gally Mauldre, Haute Vallée de Chevreuse, Rambouillet territoires, Cœur d'Yvelines, Pays Houdanais, Grand Paris Seine et Oise, Saint-Germain Boucles de Seine, Portes de l'Ile-de-France et Saint-Quentin-en-Yvelines).

À la suite de l'adhésion du département des Hauts-de-Seine, le Syndicat a changé de dénomination à compter du 1^{er} janvier 2020, devenant ainsi Seine-et-Yvelines Numérique.

Sept nouvelles collectivités ou établissements publics ont rejoint Seine-et-Yvelines Numérique en 2020 dont l'Université Paris-Saclay, en tant que membres associés.

En 2021, la commune de Saint-Cyr-l'Ecole devient membre et le Syndicat rajoute deux nouvelles compétences : Territoires et bâtiments connectés et Numérique pour les Solidarités.

Cette même année, le Syndicat comptait 99 collectivités ou établissements publics (dont 54 collèges) qui ont rejoint le Syndicat soit par transfert de compétence, soit en tant que membre associé, ou encore en concluant une convention de services pluriannuelle qui leur donne de fait accès à la centrale d'achats de Seine-et-Yvelines Numérique (S-YNCA).

En 2022, le SIE-ELY adhère au Syndicat.

En 2023, la Présidente actuellement en exercice, Mme Anne Héry-Le Pallec, est élue par le Comité syndical, le 22 juin.

Le Syndicat compte désormais 237 collectivités ou établissements publics (dont 113 collèges).

Aujourd'hui et conformément à ses statuts, Seine-et-Yvelines Numérique a pour mission de développer et piloter de nouveaux services innovants et mutualisés. Il met à la disposition des communes, intercommunalités et établissements publics de toute nature des solutions pour

l'aménagement numérique du territoire, le numérique pour l'éducation et les solidarités, les territoires connectés, la cybersécurité, la dématérialisation ou encore les systèmes d'information.

LES MEMBRES, LES COMPETENCES ET L'ADMINISTRATION

Les membres du Syndicat : (par transfert de compétence)

- Département des Yvelines
- Département des Hauts-de-Seine
- Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise (GPSEO)
- Communauté d'agglomération Saint-Quentin-en-Yvelines (SQY)
- Communauté d'agglomération Saint-Germain Boucles de Seine (CASGBS)
- Communauté d'agglomération Rambouillet Territoires
- Communauté de communes Gally Mauldre
- Communauté de communes Haute Vallée de Chevreuse
- Communauté de communes Cœur d'Yvelines
- Communauté de communes du Pays Houdanais
- Communauté de communes les Portes de l'Ile-de-France
- Commune de Saint-Cyr-l'Ecole

Les membres associés sont :

- Communauté d'agglomération Grand Paris Sud
- Syndicat Intercommunal d'Energie d'Eure-et-Loir et des Yvelines (SIE-ELY)
- Syndicat mixte Val d'Oise Numérique

Le Syndicat exerce, en lieu et place des membres visés ci-dessus qui en font expressément la demande, une ou plusieurs des compétences suivantes (*Cf annexe1 compétences*) :

- A. Aménagement numérique,
- B. SDTAN,
- C. Vidéo protection
- D. Numérique dans les établissements d'enseignement
- E. Informatique de Gestion et Télécommunications
- F. Territoires connectés
- G. Numérique pour les Solidarités

Le Syndicat est administré par un Comité syndical, un Bureau et sa Présidente.

• Le Comité Syndical

Seine-et-Yvelines Numérique est administré par un organe délibérant unique, dénommé « Comité syndical », composé des délégués des collectivités et établissements publics membres.

Le Comité syndical compte aujourd'hui 25 délégués titulaires. Cette assemblée se réunit environ 1 fois par semestre sous la présidence de Mme Anne Héry-Le Pallec.

• Le Bureau Syndical

Le Comité syndical a élu parmi ses membres la Présidente, le Premier Vice-Présidents et 8 Vice-Présidents, membres du Bureau.

Le « Bureau syndical » est chargé d'assister la Présidente dans la gestion du Syndicat, d'instruire les dossiers soumis ensuite à la délibération du Comité syndical et enfin d'exercer les attributions dont il a reçu délégation du Comité syndical. Le Bureau se réunit 1 fois par mois.

LA CENTRALE D'ACHATS S-YNCA

La centrale d'achats S-YNCA a été créée par le Syndicat dans l'objectif principal de rationaliser et d'optimiser les dépenses de ses membres, mais aussi de toutes les collectivités publiques qui le souhaitent en conventionnant avec le Syndicat.

Ainsi, la centrale d'achats agit au bénéfice des adhérents et contribue au développement du Syndicat. Son résultat excédentaire permet de verser une contribution au Syndicat, proportionnelle à son poids d'activités portées par les ressources du Syndicat.

L'activité de la centrale d'achats s'articule autour de trois segments d'achats :

- Les services et équipements du Numérique pour l'éducation et la solidarité : Ensemble comprenant un ordinateur, un vidéo projecteur et un tableau interactif (TNI), vidéoprojecteur interactif (VPI), espace numérique de travail (ENT), Equipement Individuel et classe mobile ;
- Les services et équipements connectés : la Sureté électronique – vidéo protection, borne de recharge et véhicule électrique ;
- Les services et équipements de télécommunications, d'informatique et de cybersécurité : poste de travail, Impression.

Actuellement 140 collectivités ont rejoint la centrale d'achats. L'activité de S-YNCA s'appuie sur environs 60 marchés et 42 fournisseurs.

L'ORGANISATION DU SYNDICAT

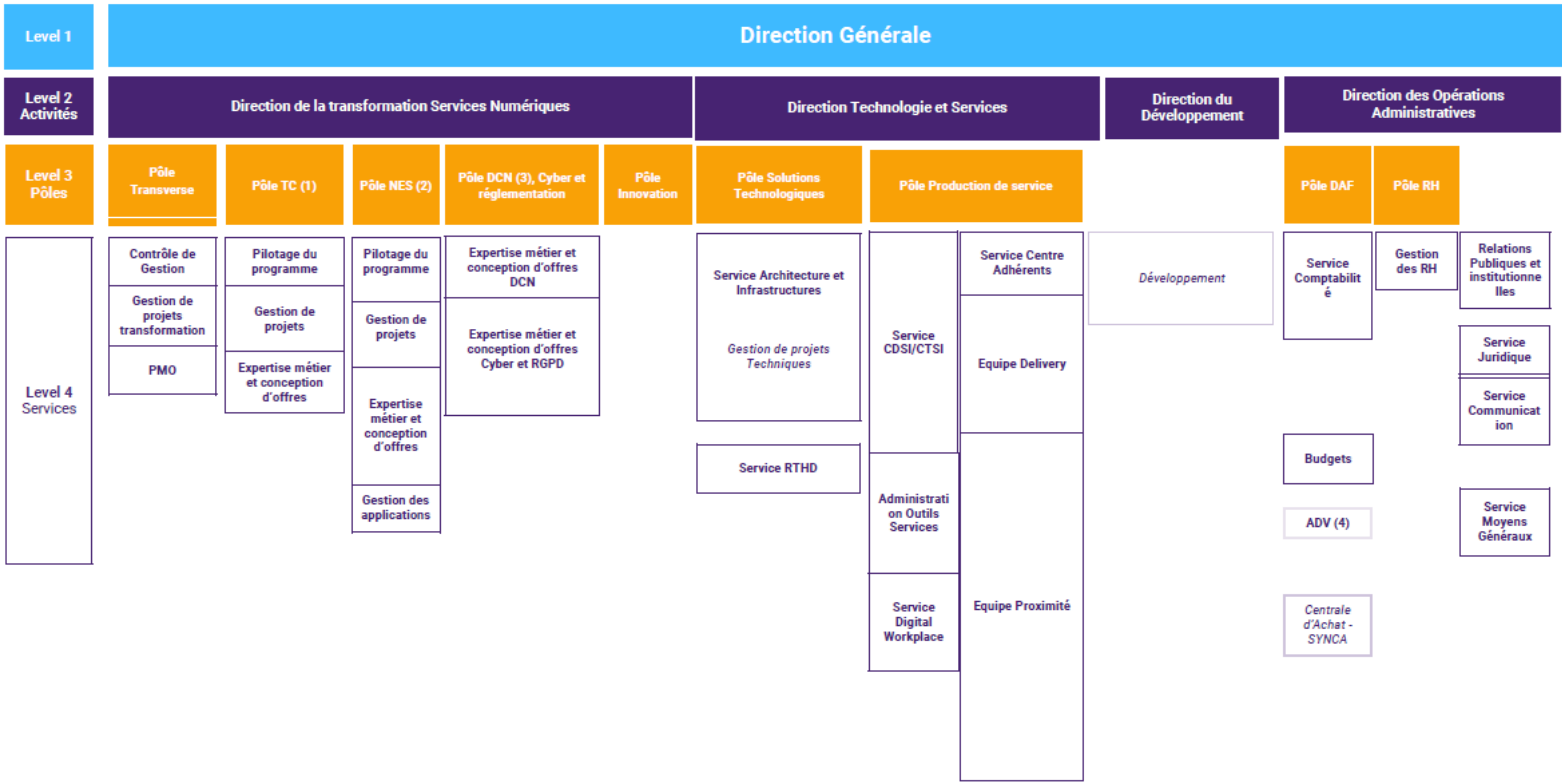


ORGANIGRAMME

Présidente du Syndicat (SMO)

Vice-Président du Syndicat (SMO)

Légende :
(1) TC - Territoires Connectés
(2) NES - Numérique pour l'Éducation et les Solidarités
(3) DCN - Dématérialisation et Confiance Numérique
(4) ADV - Administration Des Ventes
* : Direction par intérim
** : Alternants



Resp. RH
Stéphanie Haddouche

Version
2.0

Date
MAJ 31 12 2025

L'ORGANISATION BUDGETAIRE ET COMPTABLE

L'organisation budgétaire et comptable du Syndicat doit être conforme aux dispositions du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Les charges et les produits seront retranscrits en 2026 dans trois budgets :

- **Le budget principal**, qui en plus des frais d'administration générale, comprendra d'une part les dépenses et recettes relatives aux compétences suivantes (la vidéo protection et le plan numérique des établissements d'enseignement), et d'autre part les projets confiés à SYN par convention ou par marché *in house*.

Ce budget applique depuis 2024 l'instruction budgétaire et comptable M57 (instruction applicable à toute les collectivités et établissements publics locales).

- **Le budget annexe « Très Haut Débit »**, qui contient les activités liées aux réseaux très haut débit (montée en débit, grand public et entreprises).

Ce budget annexe applique l'instruction budgétaire et comptable M4 (applicable aux services publics à caractère industriel et commercial) ; les activités qu'il contient étant assujetties à la TVA, ce budget sera voté et exécuté en hors taxes.

- **Le budget annexe « centrale d'achats »**, qui contient les dépenses et recettes relatives à cette activité (achat et revente des produits et prestations, charges liées à l'administration de cette activité, frais d'adhésion des membres).

Ce budget annexe applique l'instruction budgétaire et comptable M4 (applicable aux services publics à caractère industriel et commercial) ; les activités qu'il contient étant assujetties à la TVA, ce budget sera voté et exécuté en hors taxes.

La création de « programmes » au sein de ces budgets (paramètres définis dans le progiciel de gestion budgétaire et comptable) permettra de retracer et suivre les dépenses et recettes relatives à chaque composante du budget (administration générale et compétences/activités propres).

En 2025, la Chambre régionale des comptes d'Ile-de-France a rendu un rapport relatif au Syndicat et portant sur les exercices 2019 et suivants. Il est notamment préconisé de préciser dans la structure budgétaire du Syndicat la dissociation à avoir selon la nature des activités de service public réalisées (SPA/SPIC) et d'acter le caractère d'établissement public mixte ou à double visage. Les observations définitives ayant été communiquées en fin d'année, cette recommandation si elle a bien été prise en compte sera effective au titre des budgets à voter pour l'exercice 2027, l'année 2026 étant consacrée à la préparation et à la mise en œuvre de cette préconisation.

MODALITES DE FINANCEMENT DU SYNDICAT

Seine-et-Yvelines Numérique est un syndicat mixte ouvert à la carte ; les dépenses afférentes à l'administration générale et aux différentes compétences doivent être identifiées afin de déterminer le montant des contributions de ses membres, en contrepartie des compétences que chacun lui a transféré.

- **Contributions des membres**

Les statuts du Syndicat prévoient que les contributions des membres sont fixées par délibération du Comité syndical. Cette contribution financière est calculée en fonction du nombre d'habitants de la collectivité.

Pour chacun des membres, cette contribution directe finance :

- La communication relative aux projets dédiés à la valorisation du Syndicat ;
- Les loyers, charges locatives et frais afférents ;
- Les indemnités des élus ;
- Les conseils extérieurs et honoraires ;
- Les fournitures administratives, achat de matériel pour le fonctionnement courant du SMO ;
- Les abonnements et publications : adhésions, frais d'annonces et insertion, publications et publicités ;
- Taxes : taxes et impôts sur véhicules ainsi que taxes foncières ;
- Assurances : multirisques et véhicules ;
- Véhicules : location de véhicules et carburants ;
- Frais de déplacements, frais de colloques et séminaires, frais de réception ;
- Les impressions ;
- La masse salariale support.

Par ailleurs, une refacturation est faite par le budget principal aux budgets annexes au titre de leur participation aux coûts de structures du Syndicat à hauteur de leurs poids d'activités.

- **Recettes relevant de la (des) compétence(s) transférée(s).**

L'ensemble des coûts liés aux compétences transférées par les membres du Syndicat, tant en fonctionnement qu'en investissement, seront couverts par le versement des fonds des membres. Le montant du versement est calculé selon deux modèles :

- Soit les dépenses sont identifiées comme correspondant uniquement au besoin de l'un ou l'autre des membres. Dans ce cas, une refacturation à l'euro l'euro est mise en place.
- Soit les dépenses sont mutualisées, une clé de répartition est alors appliquée afin que chaque membre prenne en charge la part correspondant à son besoin.

Par ailleurs, le Syndicat pourra percevoir toute autre recette prévue par le CGCT :

- Pour la réalisation des missions et activités complémentaires (prestations de services), le Syndicat percevra des produits de services conformément aux conventions conclues.
- Des recettes liées au réseau (par exemple, contrats de location de fibres optiques, contrats de long terme pour la mise à disposition de fibres optiques...).
- Des recettes de l'Etat versées pour les achats en matière d'investissement (fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée - FCTVA).

Enfin, il est possible pour le Syndicat de solliciter des financements en provenance d'autres collectivités publiques, Etat, Europe et fondations.

- **Recettes relevant des prestations annexes commercialisées**

Les recettes relevant des prestations annexes commercialisées concernent l'accompagnement des équipes du Syndicat auprès des collectivités.

Ces prestations s'effectuent tout au long du cycle de vie des projets :

- En phase d'études et de cadrage, pour aider les adhérents dans la définition de leurs besoins.
- En phase de déploiement, avec l'expertise des chefs de projets dans les domaines de la vidéo protection ou par exemple avec la mise en place de tiers-lieu numérique (ex. micro-folie de Rueil-Malmaison).
- En phase d'exploitation, avec les prestations de services de maintenance pour les écoles (ex. villes de Nanterre, Rueil-Malmaison, Clamart, Saint-Nom-La-Bretèche...).

INTRODUCTION

L'élaboration du budget primitif 2026 s'appuiera, dans la mesure du possible, sur l'analyse des données issues du prévisionnel d'exécution 2025 et du compte administratif 2025 provisoire. Ce rapport d'orientations budgétaires (ROB) permet de fixer le cadre d'élaboration de budget primitif qui sera voté en février prochain et de mener une évaluation rétrospective et prospective des grands équilibres financiers de la collectivité.

Si les années antérieures ont été marquées par le développement du Syndicat, nous devons à présent faire face à un contexte économique incertain. L'élaboration du budget 2026 s'inscrit, en effet, dans un environnement perturbé. Les impacts défavorables de l'économie sur les recettes fiscales des collectivités territoriales, notamment les départements principaux financeurs du Syndicat, sont encore perceptibles et marquent durablement certaines recettes de fonctionnement.

Les dépenses et recettes analysées portent exclusivement sur les mouvements réels (hors mouvements d'ordre).

Conformément aux dispositions du CGCT, le syndicat mixte ouvert « Seine-et-Yvelines Numérique » doit se réunir pour débattre de ses orientations budgétaires 2026.

Les articles L.5722-1 et L.3312-1 du CGCT prévoient que le Comité syndical doit se réunir à cet effet dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

La loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République du 8 août 2015 dite « loi NOTRe » a voulu renforcer l'information à destination des élus. Le contenu de ce rapport a été encadré avec l'intégration d'éléments obligatoires :

- La structure et l'évolution des dépenses,
- La structure et l'évolution des effectifs et des éléments relatifs aux dépenses de personnel,
- La gestion de la dette.

Le vote du budget primitif du Syndicat étant fixé au cours du Comité syndical du 9 février 2026, cette présentation propose d'échanger sur les orientations des 3 budgets du Syndicat.

Le rapport d'orientations budgétaires 2026 a été préparé, d'une part, en prenant en compte des orientations des différents contributeurs du Syndicat en lien avec le contexte politique, financier et fiscal national et territorial, et d'autre part, avec un focus sur les projets engagés et les enjeux du Syndicat pour 2026 et pour les années à venir.

Après une année 2025 marquée par la réduction progressive des dépenses du Syndicat conformément aux commandes de ses adhérents, en lien avec le contexte actuel des finances locales (crise des DMTO et dynamique des dépenses sociales), et qui a pu conduire à baisser le volume de certaines activités ou à les arrêter totalement, l'année 2026 devrait constituer une année de stabilisation des activités du Syndicat.

Les activités 2026 du Syndicat devraient être particulièrement orientées à la réalisation des projets et actions pour :

- Le Numérique de l'Education et des Solidarités (E-sy, Pilotis, équipements des collèges, ENT et centre de service) pour un montant total de 9,7 M€ dont notamment 3,4 M€ pour les équipements des collèges, 2,3 M€ pour E-sy et 2,2 M€ pour Pilotis,
- L'activité territoires connectés (BRVE et IOT) pour un montant de 2,5 M€,
- L'activité vidéoprotection et sûreté électronique (VPSE et VPU) pour un montant de 1,8 M€.

Le syndicat a poursuivi le développement de ses nouveaux axes d'innovation, tels que la cybersécurité, la dématérialisation et la confiance numérique, notamment avec le projet de système d'archivage électronique confié par les deux Départements adhérents.

Pour l'année 2026, le syndicat continue à se mobiliser pour réaliser avec efficacité et efficience les activités qui lui sont confiées par transfert de compétence, mais aussi pour le syndicat développe son catalogue dans le but d'élargir le public qui pourra bénéficier de ses expertises.

Alors que 2025 a été caractérisé pour le Syndicat par le fait d'acter les ajustements budgétaires demandés par ses adhérents, les budgets de 2026 devraient constituer l'atteinte d'un plancher avec la stabilisation des crédits sollicités et inscrits pour la réalisation des activités du Syndicat.

Ce contexte d'érosion budgétaire amène le Syndicat, d'une part, à poursuivre la recherche d'économies, et d'autre part, à diversifier les domaines d'application du numérique dans lesquels il intervient et donc ses sources de financement. C'est dans cette optique qu'au-delà de la mise en œuvre du projet relatif à l'archivage électronique, Seine-et-Yvelines Numérique porte le projet de l'internet des objets connectés.

C'est dans ce contexte que le Syndicat devra adapter sa gestion et anticiper les années 2026 et 2027 en perspective électorale avec :

- La confirmation en profondeur du projet de transformation du syndicat qui répond à des enjeux stratégiques à savoir :
 - Structurer et développer la transversalité des directions et des services ;
 - Pérenniser le savoir-faire et remettre à plat les processus et les méthodes de travail ;
 - Continuer à innover et développer des partenariats, notamment avec d'autres établissements publics dont l'activité peut être complémentaire ; par exemple des logiques de coopération ont été engagées avec les trois autres syndicats numériques d'Ile-de-France ;
 - Poursuivre l'industrialisation la professionnalisation des services que le Syndicat produit ;
 - Accompagner nos adhérents dans leur transformation numérique avec un parcours adhérent facilité par une organisation en mode projet.
- Le renforcement des procédures et outils de pilotage pour gagner en robustesse, efficience et efficacité ;

- La réflexion autour de nouvelles offres innovantes tels que les applications de l'intelligence artificielle, la captation des données en matière de politique de l'environnement, de mobilité, de gestion bâtiminaire, de e-santé ;
- L'internalisation de certaines compétences jusque-là externalisées ;
- La diversification de nos sources de financement pour répondre à nos ambitions.

Le Syndicat met l'accent et continue à mettre au cœur de ses activités l'innovation et l'expertise avec une nécessaire qualité dans les prestations des services rendus, de la sécurité des usagers du numérique et répond aux réglementations en matière de sécurité des données et à l'indispensable protection des systèmes en matière de cyber-sécurité.

Il vous est proposé un état des lieux des orientations budgétaires pour 2026 des trois budgets du Syndicat, en évoquant l'évolution des grandes masses du budget puis en détaillant les orientations qui seraient prises en termes de financement et de projets.

SYNTHESE DU BUDGET PRINCIPAL 2026

Pour l'exercice 2025, les orientations budgétaires des activités permettent de constater une baisse des activités qui traduit un double enjeu pour le syndicat : répondre aux attentes de ses adhérents et s'organiser pour se diversifier en termes d'offres et de périmètre d'action.

- Les dépenses réelles de fonctionnement devraient s'élever pour l'année 2026 à 13,03 M€ contre 13,39 M€ en 2025 et 15,02 M€ en 2024.
- Les dépenses réelles d'investissement devraient s'élever pour l'année 2026 à 14,88 M€ contre 11,15 M€ en 2025.

Les projets en cours du syndicat se portent essentiellement sur :

- La mise en œuvre du référentiel d'équipements des collèges pour 3,4 M€,
 - La mise en œuvre de la vidéoprotection urbaine pour 2,6 M€,
 - La continuité d'E-sy pour 2,3 M€,
 - La poursuite du déploiement de Pilotis pour 2,2 M€.
- Les recettes réelles de fonctionnement devraient s'élever pour l'année 2026 à 13,62 M€ contre 13,73 M€ en 2025 et 15,19 M€ en 2024.
 - Les recettes réelles d'investissement devraient s'élever pour l'année 2026 à 14,93 M€.

Les deux sections du budget principal 2026 de Seine-et-Yvelines Numérique évolueraient de la manière suivante (hors mouvements d'ordre) :

	en M€	CA 2023	CA 2024	BP 2025	PREV 2026
Fonctionnement	RRF	19,21	15,19	13,73	13,16
	DRF	19,15	15,02	13,40	13,03
	Autofinancement	0,06	0,17	0,33	0,13
Investissement	RRI	26,60	8,41	10,82	14,93
	DRI	31,96	8,15	11,15	14,88
	Besoin de financement	-5,36	0,26	-0,33	0,05
Résultat	RRTOTAL	45,81	23,60	24,55	28,10
	DRTOTAL	51,11	23,17	24,55	27,91
	Résultat N	-5,30	0,43	0,00	0,18

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses de fonctionnement

Pour 2026, les dépenses de fonctionnement du Syndicat seraient de 12,9 M€ en diminution constante depuis 2024 (15 M€ en 2024 et 13,4 M€ au BP2025). Ces dépenses regroupent à la fois les coûts directs des activités et les coûts indirects, dits coûts de structure. Cette évolution des dépenses de fonctionnement traduit, d'une part, des commandes des différents adhérents en baisse, et d'autre part, des efforts d'économie réalisés par le Syndicat.

Les charges à caractère général

Pour atteindre la cible budgétaire de ses adhérents, le Syndicat n'engage que les dépenses strictement nécessaires tout en poursuivant ses efforts d'économie.

Ces dépenses passent de 5,6 M€ en 2024 à 4,9 M€ en 2025 et sont projetées à 4,6 M€ pour 2026. Au-delà des coûts directement liés aux activités qui sont évoqués plus bas, ces dépenses comptent aussi les frais généraux du Syndicat.

Frais généraux

Les dépenses en fonctionnement des frais généraux diminueraient en 2026 et sont en baisse constante depuis 2024. Les frais généraux s'établiraient ainsi à 1,34 M€ en 2026 après 1,48 M€ d'inscrits au BP 2025.

Les principales hypothèses de 2026 pour les moyens généraux sont :

- Après le déménagement du siège social, les dépenses relatives au foncier seraient stabilisées à 470 k€,
- Les dépenses liées au parc automobile se stabiliseraient également à hauteur de 110 k€, le Syndicat poursuivant la rationalisation de son parc auto,

Les autres charges de personnel englobent la formation, l'intérim, la subvention CSE, la médecine du travail, les frais de déplacements des collaborateurs et les honoraires de prestations sociales pour un montant de 310 k€ en 2026 après 344 k€ en 2025 et 466 k€ en 2024.

Les dépenses transverses PMO concernent la certification ISO27001 et la labellisation N42-013 pour un montant de moins de 150k€ en 2026 par rapport à 161 k€ en 2025.

Une enveloppe inchangée de 80 k€ est prévue pour valoriser le Syndicat et ses projets.

En 2025, le Syndicat avait budgété une enveloppe de 76 k€ pour des prestations cyber et pour les besoins de ses systèmes d'information (certification électronique, parapheur électronique et les archives de SYN). Cette enveloppe est également en baisse à hauteur de 28 k€.

Les dépenses de personnel

L'évolution des dépenses de personnel du Syndicat est fonction de ses activités réelles et après une progression constante de 2019 à 2023, depuis 2024 la masse salariale est en diminution au regard des restrictions budgétaires imposées.

Cette situation a contraint le Syndicat à mettre en œuvre un plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) qui a conduit à des licenciements de collaborateurs et dont le coût a été comptabilisé sur 2025 au titre des indemnités légales et des mesures d'accompagnement.

Dans le cadre de cette restructuration, nous avons choisi d'internaliser une grande partie de l'infogérance afin de maîtriser les compétences clés et de réduire les coûts liés à la sous-traitance.

Cette décision s'accompagne de recrutements en CDI et du développement des compétences en interne, pour renforcer l'engagement des équipes et limiter le recours à des prestataires externes.

Il est important de préciser que même si la masse salariale demeure stable à la fin de l'année 2025 en dépit de la baisse globale des effectifs, cette situation s'explique par le double impact :

- D'un côté, l'effet ponctuel du coût du plan social,
- De l'autre, la réaffectation de 5 ressources vers l'internalisation de l'infogérance, fonction stratégique jusqu'alors externalisée.

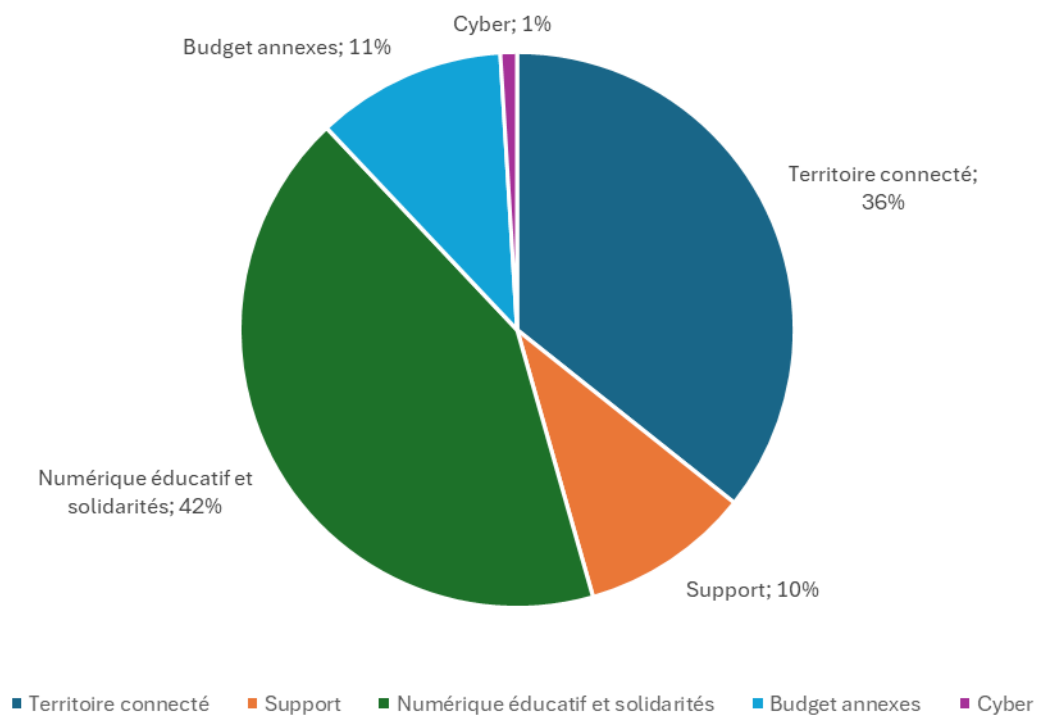
Nous anticipons que la masse salariale restera constante, voire amorcera une baisse modérée au cours des prochaines années, une fois absorbé le coût du plan de départs et dans la perspective d'une stabilisation des recrutements sur des postes pérennes.

Cette politique s'inscrit dans la volonté d'améliorer la performance économique du Syndicat tout en sécurisant nos savoir-faire et en consolidant notre capacité d'innovation et d'adaptation.

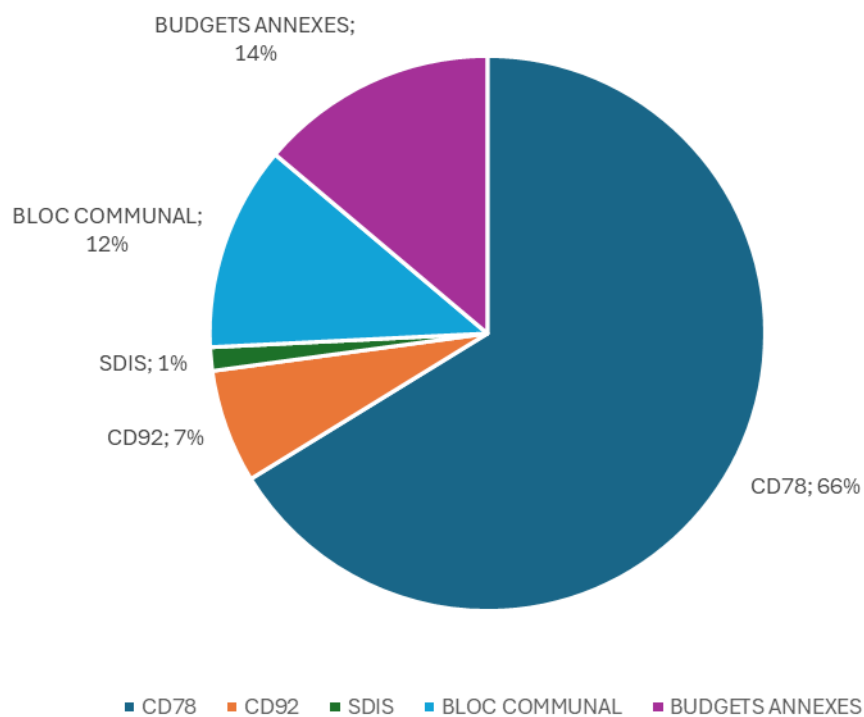
Ainsi après un chapitre 012 – Dépenses de personnel réalisé en 2024 pour un montant de 8,9 M€, le prévisionnel au titre de l'exercice 2025 s'établirait à 8,1 M€ dont un coût du PSE à hauteur de plus de 325 k€. Le prévisionnel 2026 pour le chapitre 012 – Dépenses de personnel est proposé à hauteur de 8,1 M€ dont 7,9 M€ de dépenses de personnel, les autres postes étant notamment les frais liés à la médecine du travail et au CSE.

Les hypothèses de répartition des charges de personnel par activité et par adhérent sont les suivantes :

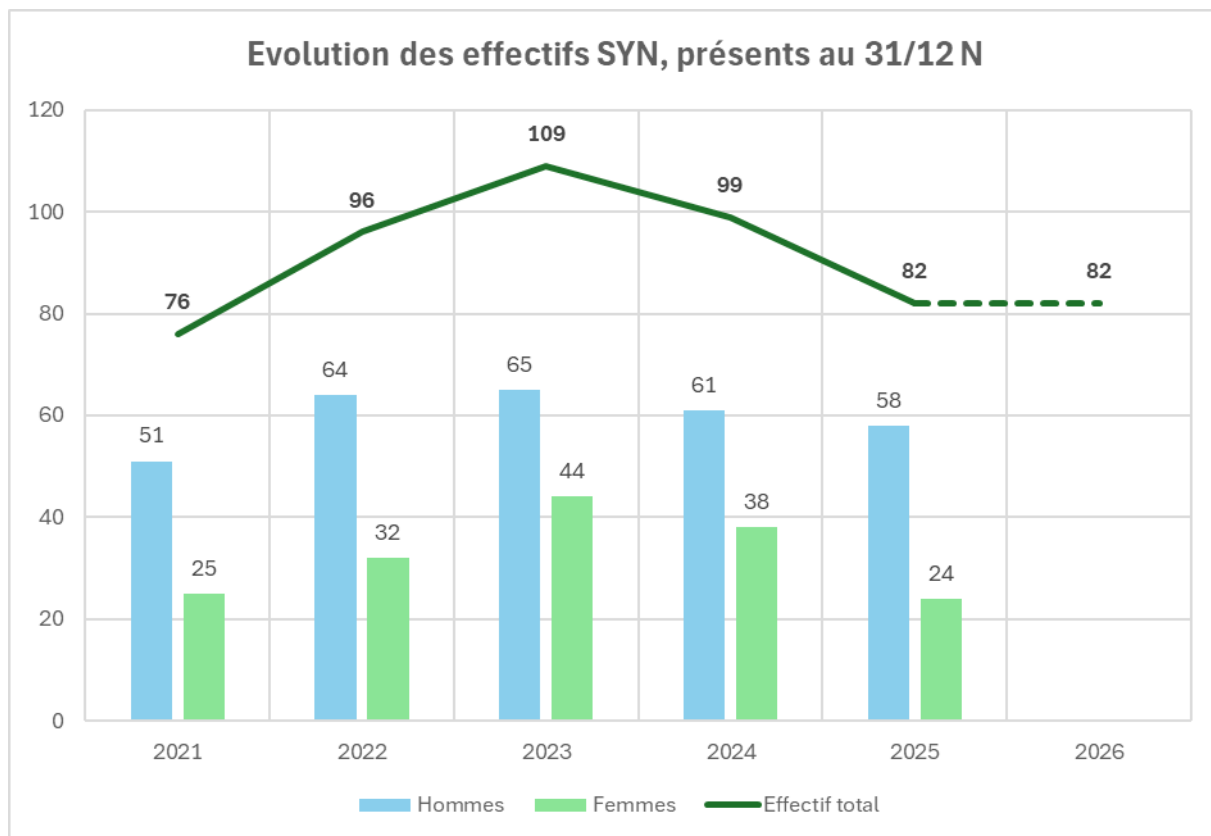
Répartition RH par activité



Répartition RH par adhérent



- **Evolution des effectifs**

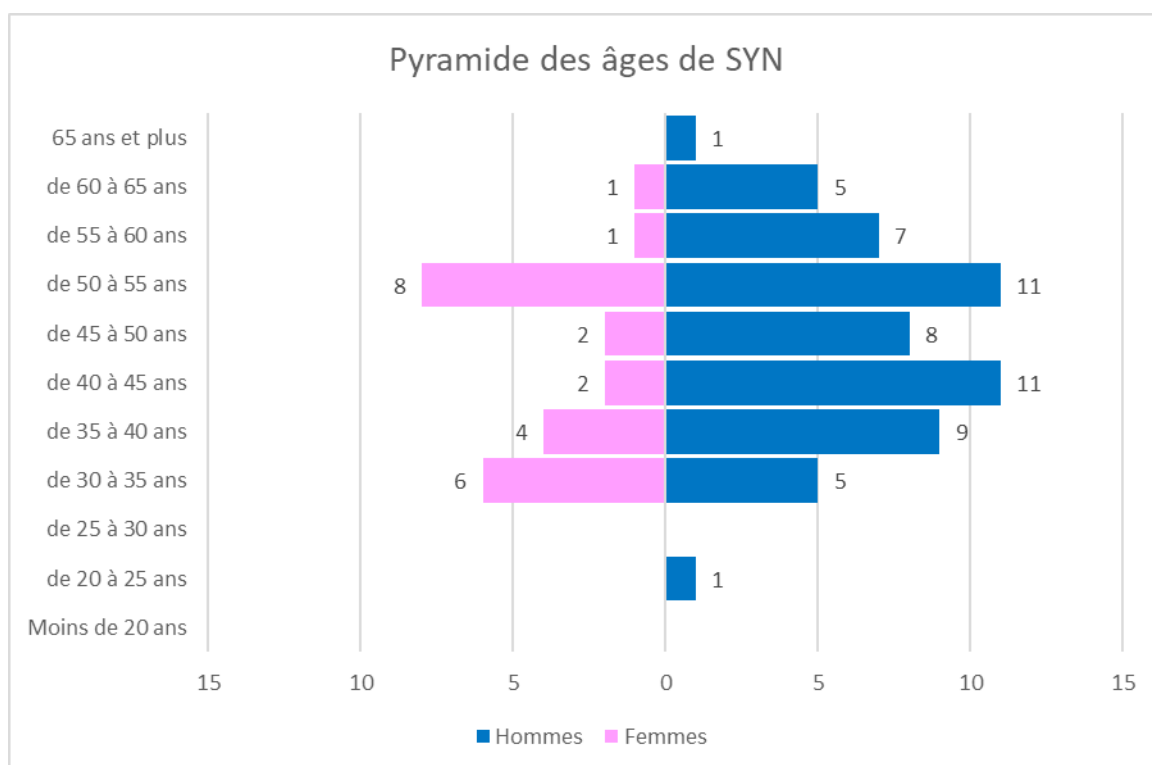


Après une forte croissance de 2021 à 2023, les effectifs du Syndicat connaissent une baisse significative de l'ordre de 25%, passant de 109 à 82 collaborateurs au 31/12/2025.

Cette évolution traduit la volonté d'adapter les ressources humaines aux capacités budgétaires tout en assurant la continuité des services.

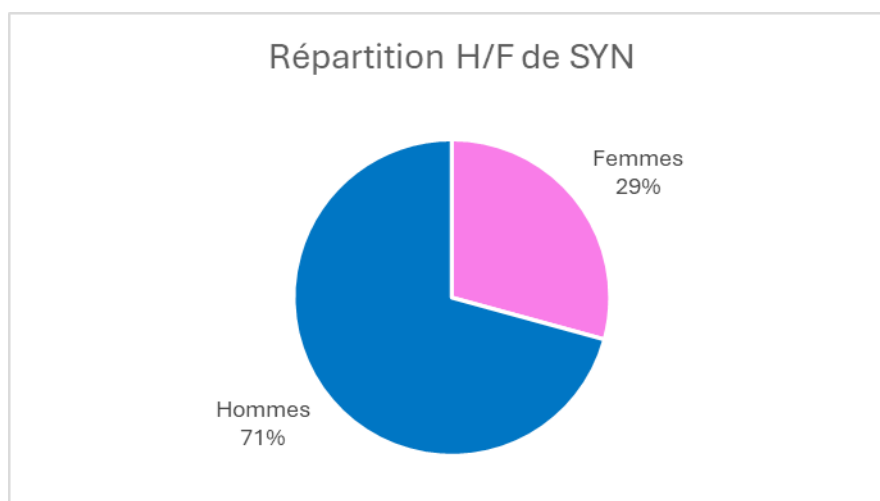
Une stabilité de l'effectif est attendu pour 2026, sachant que le Syndicat a 5 postes actuellement ouverts et non pourvus.

- **Composition des effectifs**

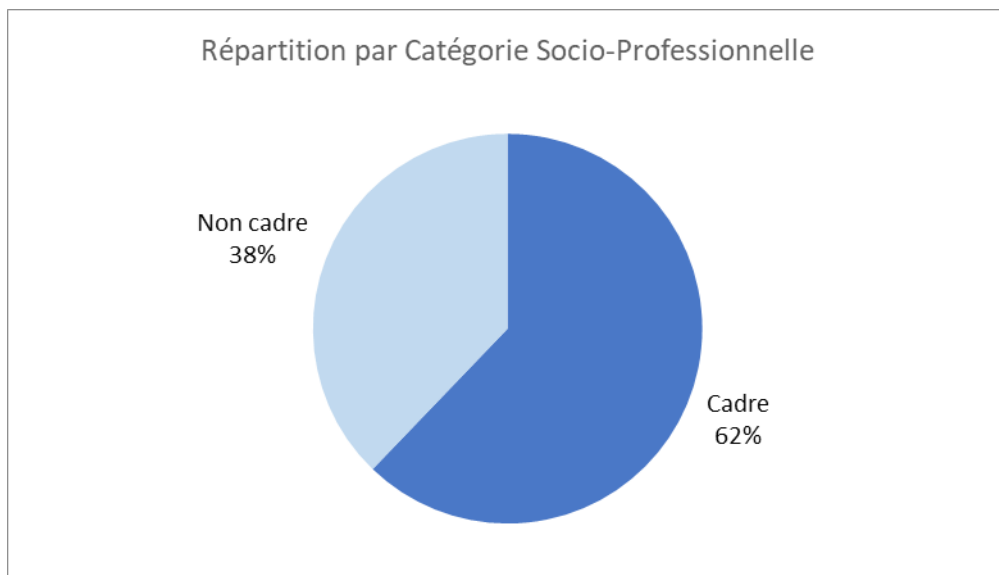


La pyramide des âges représente la répartition de la population par groupes d'âge à un moment donné. Le graphique présenté ci-dessus présente la structure démographique actuelle des effectifs du Syndicat.

La moyenne d'âge de SYN est de 46 ans et la structure des effectifs est caractérisé par une majorité d'hommes entre 35 et 55 ans, ce qui est courant dans le secteur du numérique.



Les hommes représentent 71% des effectifs et les femmes représentent 29% des effectifs.



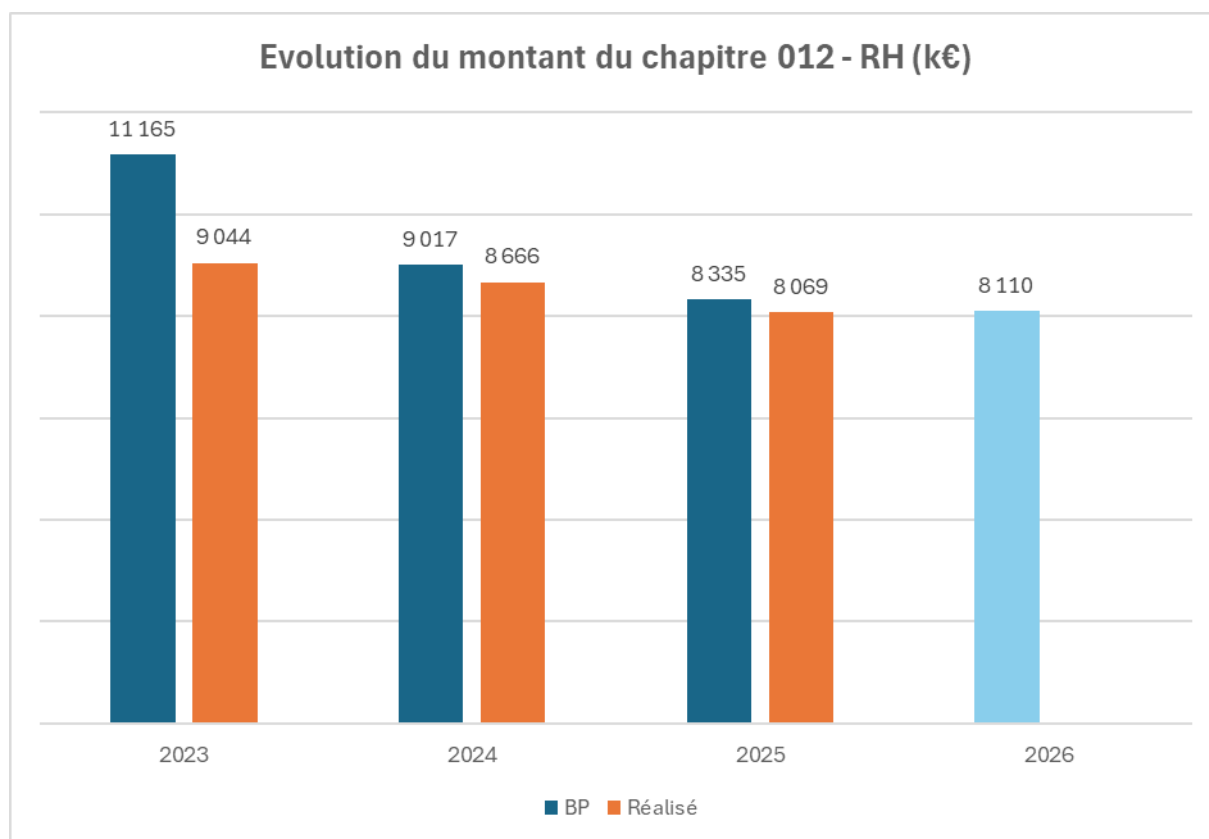
Les cadres représentent 62% des effectifs et les non-cadres représentent 38% des effectifs.

	2023	2024	2025
CDI	103	97	80
CDD	2	2	1
Alternant	4	0	1
Total	109	99	82

A 98% les effectifs bénéficient d'un contrat de travail sous CDI. Pour 2026, le Syndicat réfléchit au recrutement de jeunes en alternance.

La durée effective du temps de travail correspond au nombre d'heures réellement travaillées, en tenant compte des absences, des congés et des jours de RTT.

Au Syndicat, elle est calculée sur la base de 39 heures hebdomadaires, 25 jours de congés payés et 22 jours de RTT.



Sur la période 2023-2025, les dépenses de personnel du Syndicat s'inscrivent dans une trajectoire globalement maîtrisée, avec un écart régulier entre les montants budgétés et les dépenses réalisées du fait des délais de recrutement ou des postes restés vacants.

La diminution significative du budget initial en 2025 par rapport à 2024 (-8%) traduit l'effort de réduction des charges de personnel en lien avec les contraintes budgétaires. Par ailleurs, le réalisé 2025 représente 97% du budget initial ce qui confirme le pilotage rigoureux des ressources humaines engagé sur l'exercice.

- **Politique de rémunération**

Dans le cadre de sa politique de rémunération, le Syndicat dispose d'un système de prime sur objectifs destiné à reconnaître et récompenser l'atteinte des résultats de ses collaborateurs. Ce dispositif se décline en deux composantes : une part fixe et une part variable.

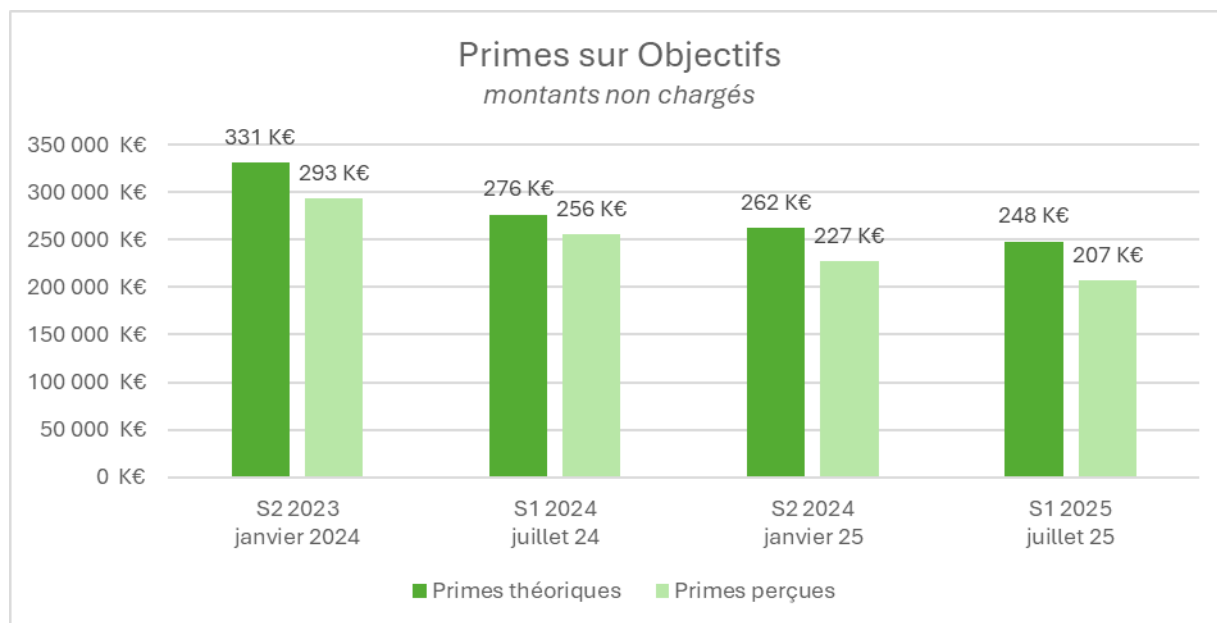
La rémunération de base, dite "fixe", est complétée par une part variable pouvant atteindre 12% du salaire annuel brut. Cette part variable est indexée sur l'atteinte d'objectifs précisément définis avec chaque collaborateur.

La particularité de la politique de rémunération du Syndicat réside dans la périodicité d'évaluation des objectifs, qui se fait de façon semestrielle :

- Une première évaluation a lieu en juillet, sur les objectifs définis pour le 1^{er} semestre de l'année N, donnant lieu au versement d'une prime pouvant représenter jusqu'à 6% du salaire annuel brut.
- Une seconde évaluation intervient en janvier, sur les objectifs définis pour le 2^{ème} semestre de l'année N, pour une prime pouvant également aller jusqu'à 6% du salaire annuel brut.

Chaque collaborateur, en atteignant l'ensemble de ses objectifs définis pour les deux semestres et s'il est présent lors du mois de versement, peut donc bénéficier d'une prime totale représentant 12% de sa rémunération annuelle de base.

Cette organisation permet à la fois de motiver les équipes autour de résultats tangibles et de valoriser l'engagement des collaborateurs au bénéfice du service public mis en œuvre par le Syndicat.



La baisse du nombre de collaborateurs entraînant une réduction de la masse salariale globale, cela se répercute également sur le montant total des primes sur objectifs versées.

Les autres charges de gestion courante

Les autres charges de gestion courante concernent principalement les indemnités des élus, la subvention au CSE, des licences et abonnements utiles à l'activité du Syndicat.

Ces charges s'établiraient en 2026 à 200 k€.

Recettes de fonctionnement

Les produits des services

Il s'agit principalement des produits issus des redevances des prestations du Syndicat dans le cadre de ses expertises offertes à ses adhérents, mais aussi de la participation des activités annexes du Syndicat aux coûts de structure et à la masse salariale affectée à ses activités. En 2024, ces produits s'élevaient à 2,7 M€. Pour l'exercice 2026, le Syndicat prévoit une recette de l'ordre de 1,7 M€ grâce à ses offres et une diversification de son portefeuille.

Les dotations et participations

Au titre des compétences transférées, les adhérents versent au syndicat des dotations proportionnelles à l'ensemble des dépenses qu'il engage pour la réalisation des activités

confiées. Alors de 16 M€ en 2023 et après des participations 2024 à 12,87 M€ et de 11,9 M€ pour 2025, les participations seraient proposées pour un montant de 11,2 M€ en 2026.

Les autres recettes

Il s'agit principalement des remboursements, des apurements de rattachement de dépenses et des annulations de mandats. Ces recettes s'élèveraient à 233 k€ en 2026. Elles sont difficilement prévisibles lors de la construction du budget primitif.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2026, les dépenses d'investissement s'élèveraient entre 12 et 14 M€ en fonction de projets et actions qui doivent être finalement retenus, hors reports et remboursement du FCTVA.

Les dépenses affectées directement aux activités sont détaillées dans la partie suivante dédiée aux activités.

Recettes d'investissement

L'épargne du Syndicat

La capacité d'autofinancement (ou épargne brute) de la collectivité est obtenue par la différence entre ses recettes et ses dépenses de fonctionnement. Elle permet de couvrir en premier lieu le remboursement en capital de la dette et ensuite de financer grâce au solde (épargne nette) le programme d'investissements. Le budget principal n'ayant pas de dette, son épargne brute et son épargne nette sont identiques. Elle s'élèverait à 130 k€ en 2026.

Les subventions d'investissement

Elles concernent principalement les dotations versées au titre des compétences transférées pour les dépenses à réaliser en investissement. Ces recettes qui sont fonction des projets et actions engagées par le Syndicat représenteraient entre 10 à 13 M€.

Le FCTVA

Le fonds de compensation pour la TVA (FCTVA) est un prélèvement sur les recettes de l'État qui constitue la principale aide de l'Etat aux collectivités territoriales en matière d'investissement.

C'est une dotation versée aux collectivités territoriales et à leurs groupements, destinée à assurer une compensation, à un taux forfaitaire (passant de 16,404 % à 14,85% depuis le 1^{er} janvier 2025), de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement et qu'ils ne peuvent pas récupérer par la voie fiscale puisqu'ils ne sont pas considérés comme des assujettis pour les activités ou opérations qu'ils accomplissent en tant qu'autorités publiques.

Le FCTVA pour 2026 est prévu pour un montant de 860 k€. Pour rappel, il représentait 2,3 M€ en 2024, dont un peu plus de 2 M€ revenant au CD78 et pour 2025, il représentait 3,7 M€, dont un peu plus de 3 M€ revenant au CD78.

FOCUS SUR LA CONTRIBUTION DES MEMBRES

Depuis sa création, malgré la crise du covid, l'inflation, les restrictions budgétaires, le Syndicat a maintenu le tarif des contributions appliqué à la population.

Le montant des contributions à 29 centimes d'euros par habitant pour la première compétence transférée puis 0,01 centime d'euros par habitant chaque compétence supplémentaire transférée.

ENJEUX ET HYPOTHESES DES DEPENSES ET FINANCEMENTS DES ACTIVITES

Programme Transformation

Une transformation stratégique pour renforcer l'excellence opérationnelle

Lancée en fin d'année 2023, la mission de transformation de Seine et Yvelines Numériques a débuté par une phase de diagnostic opérationnel, organisationnel et stratégique, menée tout au long de l'exercice 2023. Cette démarche approfondie a conduit à l'élaboration d'un plan de transformation ambitieux, assorti d'un calendrier de mise en œuvre progressif, qui a été adopté lors du Comité Syndical de février 2024 et présenté au CSE en mars 2024.

Le lancement opérationnel de ce plan est intervenu en avril 2024, marquant une étape déterminante pour repenser les fondamentaux organisationnels du Syndicat et adapter ses modes de fonctionnement aux attentes de ses adhérents et aux défis du marché.

La mission de transformation repose sur des enjeux stratégiques majeurs :

1. **Réinventer la structure organisationnelle** pour renforcer la transversalité des équipes et répondre aux besoins croissants de nos adhérents ;
2. **Adapter le cadre stratégique** du Syndicat aux réalités économiques, tout en conservant son ADN basé sur l'innovation et l'excellence opérationnelle ;
3. **Acquérir une autonomie financière accrue** en élargissant la base d'adhérents et en développant des partenariats stratégiques.

Dans cette optique, la Direction Générale a défini quatre objectifs clés pour orienter la transformation :

- **Innover continuellement** afin de répondre aux nouveaux besoins des collectivités ;
- **Développer des partenariats et mutualiser les ressources** pour maximiser la valeur ajoutée des offres ;
- **Industrialiser et fiabiliser les services** à destination des adhérents ;
- **Optimiser les ressources financières** et renforcer la stabilité économique du Syndicat.

Les trois fondamentaux du plan de transformation

Le plan de transformation s'articule autour de **trois piliers structurants** :

1. **Processus métiers et transversalité** : Mise en place d'un système de gestion des priorités et projets aligné sur les attentes des adhérents, notamment via les offres SYNCA et SMO.
2. **Modalités de gestion des services** : Développement de la comptabilité analytique pour mesurer les temps passés par activité et renforcer la transparence économique.
3. **Fonctionnement et organisation** : Simplification et clarification des rôles et responsabilités au sein de l'organisation pour gagner en efficacité opérationnelle.

Ces orientations ont conduit à une révision profonde du cadre stratégique et organisationnel, validée dans le cadre du plan de transformation.

Les principaux axes de transformation en 2024 ont été :

1. **La révision organisationnelle et simplification structurelle** :
 - Passage de 11 domaines d'activités à 4 pôles stratégiques,
 - Réduction de 20 sous-directions à 9 pôles métiers cohérents,
 - Simplification des fiches de poste (87 à 39), accompagnée de lettres de mission précisant les périmètres d'activités.
2. **La rationalisation et performance des services** :

- Déploiement de matrices de compétences et de parcours d'évolution professionnelle,
- Mise en place d'indicateurs de performance et d'une harmonisation des grilles salariales alignées sur les standards du marché concurrentiel.

3. **L'introduction d'une organisation matricielle :**

- Adoption d'une structure multidimensionnelle en mode projet, visant à renforcer la souplesse et l'adaptabilité stratégique du Syndicat face aux enjeux du marché.

Pour accompagner la transformation, trois projets prioritaires ont été identifiés et validés :

1. **Centre de services adhérents :**

- Mise en œuvre des recommandations issues d'un audit externe pour améliorer l'efficacité du dispositif Service Client Éducation.
- Projet opérationnel depuis septembre 2024, avec un renforcement des équipes de proximité et une recherche de mutualisation des ressources.

2. **SYNCAP26_02 : Outil de gestion de portefeuille projets :**

- Développement d'un outil interne pour structurer la culture projet au sein du Syndicat et assurer un suivi rigoureux des temps passés et des activités refacturées.
- Projet finalisé à 80 % et pleinement opérationnel en 2025.

3. **SYNCAP26_19 : Certification ISO27001 :**

- Projet initialement prévu pour certifier les activités clés du Syndicat (SAE et vidéoprotection).
- Gel temporaire du projet en raison de départs de ressources critiques (2 RSSI) et d'un contrôle CRC intervenu au second semestre 2024. Ce projet a été reporté sur l'exercice 2025

La mission de transformation de Seine et Yvelines Numériques s'inscrit dans une ambition globale de modernisation, de rationalisation et d'innovation. L'année 2024 a marqué une étape essentielle dans la mise en œuvre des changements organisationnels, avec des avancées significatives malgré un contexte économique et social exigeant.

En 2026, le Syndicat poursuivra ses efforts pour consolider les acquis, élargir son portefeuille d'offres et renforcer son positionnement en tant qu'acteur incontournable de la transformation numérique des territoires.

Perspectives 2025-2027 : Développement stratégique et maîtrise budgétaire

1. **Structuration de nouvelles offres mutualisées pour le bloc communal**

En 2026, le Syndicat poursuivra sa démarche stratégique de forfaitisation et mutualisation des offres, visant à répondre aux contraintes budgétaires croissantes des collectivités territoriales et à remplacer progressivement les prestations traditionnelles en régie (J/H). Cette évolution permettra :

- Le **déploiement de tiers-lieux intergénérationnels**, favorisant la création d'espaces partagés et collaboratifs pour les collectivités,
- Le développement de **solutions de e-learning** sur mesure, adaptées aux besoins spécifiques des agents territoriaux, pour renforcer leurs compétences et accompagner la transformation numérique des administrations.

2. **Élargissement des offres métiers**

Dans une logique de diversification et de complémentarité, le Syndicat élargira son portefeuille d'offres métiers :

- Système d'Archivage Électronique (SAE) : intégration de services additionnels liés à la dématérialisation des documents et à la confiance numérique, afin de proposer une solution complète et sécurisée.
- Bouquets de services multi métiers : conception d'offres globales et intégrées, combinant plusieurs expertises métiers. Par exemple : Archivage électronique (SAE), Sécurité des Systèmes d'Information (SSI), Gestion de projet dédiée, e-learning pour l'accompagnement au changement des utilisateurs.

3. Innovation et territoires connectés

Le Syndicat renforcera son positionnement en tant qu'acteur innovant des territoires connectés en proposant des offres à forte valeur ajoutée :

- Solutions IoT (Internet of Things) : développement de technologies connectées pour améliorer la gestion des infrastructures et renforcer la connectivité des collectivités,
- Vidéoprotection Urbaine mutualisée : mise en œuvre de solutions mutualisées pour optimiser les coûts d'infrastructure, tout en répondant aux enjeux croissants de sécurité publique et de prévention sur les territoires.

Budget prévisionnel 2026 : Optimisation des ressources et équilibre financier

Le budget 2026 repose sur une gestion rigoureuse des ressources et une allocation stratégique des investissements afin de répondre efficacement aux priorités du plan de transformation.

- Ressources humaines dédiées :
1,2 ETP seront spécifiquement mobilisés pour le suivi et le déploiement des actions de transformation, avec une répartition équilibrée entre les directions métiers pour garantir leur transversalité et leur efficacité.
2,6 ETP répartis sur les activités et offres du syndicat pour assurer le pilotage de la performance et de gestion de nos offres métiers (SMO + SYNCA). Il s'agit principalement de compétences de contrôle de gestion et de gestion de projet (PMO).
- Investissements ciblés :
 - Développement des outils en interne : mise en place de solutions dédiées au suivi d'activité et au pilotage des ressources pour une gestion optimisée des projets et des budgets,
 - Renforcement des compétences internes : mise en œuvre d'initiatives de formation et d'accompagnement pour favoriser la montée en autonomie des équipes,
 - Financement de l'innovation : priorisation des projets relatifs aux solutions IoT et à la vidéoprotection mutualisée, en cohérence avec les besoins émergents des collectivités.
- Objectifs financiers :
 - Atteindre un équilibre budgétaire complet pour 2026, grâce à un suivi strict des indicateurs d'efficacité opérationnelle, et financière.
 - Procéder à un ajustement continu des priorités stratégiques, pour répondre efficacement aux contraintes économiques et garantir la pérennité des activités du Syndicat.

- **Présentation transverse et RTHD**

2025 a permis des avancées significatives pour SYN selon trois axes :

- Le déploiement des projets stratégiques de SYN (Pilotis, SYN'Archives, Cité scolaire de Sartrouville, Projet connectivité) et l'accompagnement des nouvelles opportunités (IoT, VP urbaine mutualisées),
- L'initiation d'un plan d'excellence opérationnelle (Organisation dans le cadre de la nouvelle internalisation, rationalisation de l'hébergement, amélioration de la qualité de

services, élévation de notre niveau de sécurité des systèmes d'information et amélioration de notre résilience, évolution de la gestion RTHD),

- Le développement de l'activité de services informatiques à destination du bloc communal (constitution d'un catalogue de services, établissement de grilles tarifaires, rencontre des adhérents).

- **Bilan 2025**

L'année 2025 correspond à l'année de mise en œuvre du plan d'économie avec l'internalisation des prestations d'administration et d'exploitation pour les métiers de SYN. La prise de responsabilité et les économies sont effectives alors que la montée en compétence des équipes et l'organisation des activités sont toujours en cours. A ce titre, SYN a produit un plan de rationalisation des infrastructures de Vidéoprotection et un autre concernant la rationalisation de l'hébergement.

Par ailleurs, le plan de rénovation des infrastructures SI des collèges, appelé Pilotis, suit son cours conformément à la feuille de route dont le terme est prévu fin 2027. À la constitution de l'infrastructure centralisée réalisée les années précédentes, a succédé une phase pilote auprès de 6 établissements dont la validation a permis d'enclencher la phase de généralisation avec une dizaine d'établissement déployés sur le dernier trimestre. Établissement parmi lequel compte la cité scolaire de Sartrouville "Sébastien Guyot" pour laquelle SYN a bâti l'infrastructure à l'occasion de la reconstruction. Au-delà du collège, SYN assurera également le maintien en conditions opérationnelles des établissements du primaire et de la maternelle.

Cette initiative s'inscrit dans une démarche plus vaste du développement plus dynamique de prestations de service à destination des communes.

Cette année a également été marquée par la livraison initiale du projet de Système d'archivage électronique SYN'Archive.

2025 a également vu la remise en concurrence de nombreux marchés publics. Parmi ceux-ci figure le nouveau marché Connectivité qui va permettre, au-delà des économies qu'il représente, de proposer des offres d'accès aux réseaux plus souples et plus flexibles.

- **Perspectives / projets 2026**

Le Syndicat va poursuivre en 2026 les efforts initiés selon les mêmes 3 axes stratégiques :

- Le déploiement des projets stratégiques de SYN (Pilotis, SYN'Archives, Cité scolaire de Sartrouville, Projet connectivité) et l'accompagnement des nouvelles opportunités (IoT, VP urbaine mutualisées)
- Le déploiement du plan d'excellence opérationnelle (Organisation dans le cadre de la nouvelle internalisation, rationalisation de l'hébergement, amélioration de la qualité de services, élévation de notre niveau de sécurité des systèmes d'information et amélioration de notre résilience, évolution de la gestion RTHD)
- Le développement de l'activité de services informatiques à destination du bloc communal (constitution d'un catalogue de services, établissement de grilles tarifaires, rencontre des adhérents)

Autour du numérique éducatif, SYN va bâtir les infrastructures de deux collèges à l'occasion de leur reconstruction. SYN va également assurer un renouvellement des équipements obsolètes des collèges (réseaux, wifi, poste de travail). Par ailleurs le projet Pilotis devrait voir la majorité des collèges déployés d'ici la fin d'année. Enfin, un travail d'ajustement sur l'organisation, les

processus et les méthodes de travail sera nécessaire pour s'ajuster au retour d'expérience des différentes transformations lié à la gestion du SI des collèges.

Concernant la Vidéoprotection et la sûreté électronique, le travail de rationalisation va continuer avec la mise en place d'une réorganisation de l'hébergement et de la mise en œuvre du nouveau marché connectivité. L'évolution du pilotage de service et de pilotage budgétaire va continuer. Enfin, un travail d'étude va avoir lieu afin de préparer le renouvellement de la plateforme de vidéoprotection à horizon 2027.

Pour SYN'Archives, 2026 verra la stabilisation technique de la plateforme et le complément fonctionnel attendu, l'appropriation technique et l'internalisation de la compétence afin de moins dépendre du groupement et enfin, la préparation à l'ouverture aux adhérents et leur accompagnement.

Autour des réseaux, le premier semestre va consister à assurer la transition de prestataires à l'occasion du renouvellement de marché et à accompagner les adhérents du Syndicat dans cette démarche. Le second semestre consistera à aller à la rencontre de nouveaux adhérents pour leur proposer cette nouvelle offre de connectivité.

Enfin, un accompagnement particulier sera réalisé pour les nouvelles opportunités de SYN comme le déploiement de l'IoT et de la Vidéoprotection Urbaine Mutualisée.

- Pour l'activité Territoires connectés :

L'année 2025 a été marquée par l'arrêt des projets de vidéoprotection sur le périmètre du CD92, ainsi que par un volume limité de déploiements réalisés pour le compte du CD78.

Pour 2026, des perspectives de relance sont identifiées, notamment autour de projets liés aux rodéos urbains et à la lutte contre les dépôts sauvages, via l'installation de nouveaux dispositifs de vidéoprotection.

Par ailleurs, l'internalisation de la « Réalisation des études APS et APD » en vidéoprotection s'est révélée concluante, permettant le développement et la commercialisation de prestations du Syndicat au bénéfice de plusieurs projets portés par le bloc communal.

En parallèle, le volet IoT a connu une montée en puissance, avec des actions de présentation et de sensibilisation menées auprès du bloc communal et des régies d'eau. Cette dynamique s'est concrétisée par le déploiement du premier réseau d'infrastructure IoT sur le périmètre du SEASY (sud du département des Yvelines). L'année 2026 devrait être marquée par de nombreux déploiements sur différents cas d'usage, notamment l'éclairage public et la gestion des déchets en plus de l'eau.

Enfin, le déploiement des IRVE s'est achevé en 2025 dans un contexte de faible demande, tendance qui devrait se confirmer, voire s'accroître, en 2026.

• Bilan 2025

L'année 2025 a été caractérisée par une activité contrastée selon les domaines.

En matière de sûreté électronique, les projets ont connu un net ralentissement, marqué par l'arrêt des opérations sur le périmètre du CD92. Pour le CD78, seuls quelques sites ont pu être déployés, traduisant une dynamique globale limitée sur l'exercice.

Malgré ce contexte, une évolution structurante a été menée avec : l'internalisation du pôle « Réalisation et études » en vidéoprotection. Cette réorganisation a permis de renforcer la maîtrise

interne des projets et de développer une offre de prestations du Syndicat, commercialisée sur plusieurs opérations portées par le bloc communal. Ces prestations incluent de l'audit, de la réalisation d'études sommaires et détaillées, du suivi de chantier et de la réception d'opération.

L'année 2025 a également été marquée par le lancement et la structuration du volet IoT. Des actions de présentation et de promotion ont été menées auprès des collectivités du bloc communal ainsi qu'auprès des régies locales. Dans ce cadre, le Syndicat a présenté sa stratégie IoT lors de la Biennale des Objets Connectés, organisée le 5 juin à Granville. Ces démarches se sont concrétisées par le déploiement du premier réseau d'infrastructure IoT dans le sud du département des Yvelines pour une régie d'eau, constituant une étape clé dans la diversification des activités.

Enfin, le déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) s'est achevé en 2025. Cette activité s'est inscrite dans un contexte de demande limitée, avec un nombre restreint de nouveaux projets engagés sur l'exercice.

- **Perspectives / projets 2026**

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de relance et de consolidation des activités, avec plusieurs axes de développement identifiés sur les volets de la vidéoprotection urbaine et de l'internet des objets connectés.

En matière de vidéoprotection urbaine, des perspectives de reprise sont envisagées autour de projets ciblés répondant à des enjeux de sécurité publique, notamment la lutte contre les rodéos urbains et les dépôts sauvages. Les demandes de communes continuent de grandir pour la mise en place de caméras de vidéoprotection avec des demandes de relecture et d'extraction d'images si nécessaires via le Centre de Supervision des Images du Syndicat. La mise en œuvre opérationnelle de ces projets demeure toutefois conditionnée à l'obtention des autorisations préfectorales requises (accord du préfet en attente).

L'internalisation de la réalisation des études APS et APD en vidéoprotection permettra en 2026 de consolider l'ingénierie interne et d'accélérer la production des dossiers techniques et réglementaires. Cette organisation favorisera également le développement et la commercialisation des prestations du Syndicat au bénéfice des projets portés par les départements 78 et 92 mais aussi par le bloc communal, en renforçant l'accompagnement des collectivités dans les phases amont et de montage des opérations.

Le volet IoT constituera un axe stratégique majeur en 2026. Dans la continuité du déploiement du premier réseau d'infrastructure IoT, de nombreux projets de déploiement sont programmés autour de l'énergie bâtementaire que ce soit pour les départements des Hauts de Seine ou des Yvelines. D'autres projets sont identifiés pour d'autres cas d'usage, notamment la gestion de l'eau, l'éclairage public et la gestion des déchets, avec pour objectif d'élargir progressivement le nombre de collectivités et de services bénéficiaires.

Concernant les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), l'année 2026 devrait s'inscrire dans la continuité d'un niveau de demande limité. Aucun développement significatif n'est anticipé à ce stade, cette activité devant rester marginale sur l'exercice.

- **Pour l'activité Numérique pour l'Education et les Solidarité :**

En 2025, la direction Numérique pour l'Education et les Solidarités (NES) a consolidé son rôle d'opérateur du numérique éducatif par des actions à fort impact : transition e-sy avec récupération de 15.000 tablettes et redéploiement dans 48 collèges et 17 communes, montée en puissance de PILOTIS avec la fin du pilote et le lancement de la généralisation, contribution déterminante aux travaux des collèges, mise à disposition d'un ENT hautement disponible et maintien en condition opérationnelle des infrastructures numériques via le centre de service.

En 2026, l'effort portera sur la maîtrise de déploiements plus complexes et contraints : redéfinition du périmètre e-sy (40 collèges), poursuite de la généralisation de PILOTIS (phase 1 puis lancement de la phase 2), accompagnement de chantiers majeurs dans trois établissements, maintien de la continuité de service et études préparatoires vers une plateforme de services mutualisée, modulable et économiquement optimisée. Cette trajectoire traduit une ambition constante : sécuriser, moderniser et rationaliser les services numériques au bénéfice des collèges yvelinois et des communes adhérentes.

- **Bilan 2025**

En 2025, l'action de la direction NES s'est concentrée sur la continuité de service, la modernisation des collèges et l'extension des partenariats avec les communes. Le dispositif e-sy a assuré une transition d'année scolaire d'ampleur, avec la récupération de 15.000 tablettes, puis leur préparation et leur redéploiement : 8.252 tablettes dans 48 collèges et 724 tablettes dans 17 communes. Cette opération a nécessité une organisation fine et une synchronisation étroite avec les établissements et les élus, notamment pour les cérémonies de remise aux élèves.

Le projet PILOTIS a franchi une étape structurante : clôture de la phase pilote (6 collèges) et lancement de la phase 1 de généralisation à 40 collèges, dont 14 déployés au second semestre 2025. Ce programme dote les établissements de moyens informatiques modernisés, renforce la sécurité, et contribue à finaliser le transfert de responsabilités engagé depuis la loi de 2013 (postes administratifs et équipements de sécurité).

Par ailleurs, le Syndicat a accompagné le département des Yvelines dans les travaux des collèges, des opérations estivales aux projets lourds, en réalisant études et prestations et en mobilisant ses marchés, avec une contribution particulièrement marquante à la cité scolaire Sébastienne Guyot de Sartrouville. L'année a aussi été caractérisée par la mise à disposition de l'ENT à l'ensemble des collèges yvelinois, avec une disponibilité maximale, et par la maintenance préventive et curative des matériels et services numériques via le centre de service (Wi-Fi, réseau interne, accès internet). Enfin, l'action auprès du bloc communal s'est renforcée, illustrée notamment par un évènement eSport aux Mureaux et l'accompagnement de La Verrière sur l'aménagement d'espaces dans le cadre de la reconstruction d'un groupe scolaire.

- **Perspectives / projets 2026**

En 2026, les priorités de la direction NES s'inscrivent dans une logique de consolidation des services existants, de montée en puissance des déploiements et de préparation des évolutions structurantes attendues par les collectivités adhérentes, dans un contexte budgétaire exigeant.

Le dispositif e-sy connaîtra une étape déterminante : l'appel à candidatures conduit par le département des Yvelines impliquera une redéfinition du périmètre de déploiement, avec un objectif de 40 collèges. Le principal enjeu résidera dans la capacité à traduire rapidement ce nouveau périmètre en une organisation opérationnelle robuste, malgré un parc existant hétérogène selon les établissements. En parallèle, il conviendra d'organiser la récupération de tout ou partie des flottes présentes dans certains collèges, tout en garantissant une transition sereine pour les établissements déjà équipés et pour les communautés éducatives concernées.

Le projet PILOTIS poursuivra sa généralisation avec la finalisation de la phase 1 (26 collèges au 1^{er} semestre 2026), puis la définition et le lancement de la phase 2 qui concernera 49 collèges au total. Cette trajectoire vise à poursuivre la modernisation des usages numériques, à renforcer le niveau de sécurité, et à stabiliser l'organisation associée à la gestion des équipements et des postes de travail.

S'agissant des travaux des collèges, l'année 2026 sera marquée par des opérations d'ampleur dans trois établissements : Mare aux Saules, Albert Einstein et Maryse Bastié. Dans ce cadre, nous continuerons d'accompagner le département des Yvelines dans la conception et la mise en œuvre du volet numérique, en articulation étroite avec les directions compétentes.

Le Syndicat assurera par ailleurs la mise à disposition de l'ENT pour l'ensemble des collèges yvelinois, avec une exigence constante de disponibilité maximale. En complément, des travaux d'étude seront engagés en vue d'une éventuelle bascule vers une plateforme de services mutualisée, modulable et adaptable à chaque adhérent, concentrée sur les services essentiels et visant un coût optimisé.

Enfin, la maintenance préventive et curative des matériels et services numériques demeurera un socle incontournable, via le centre de service (Wi-Fi, réseau interne, accès internet haut débit). Dans le même temps, nous poursuivrons la dynamique engagée auprès du bloc communal, en proposant ses services et en renforçant l'accompagnement des communes dans leurs projets numériques.

- Pour l'activité Confiance numérique :

En 2025, la Direction Confiance Numérique a consolidé son organisation à la suite de la fusion des pôles Dématérialisation et Cybersécurité, renforçant ses équipes par le recrutement d'un Directeur de Pôle, d'un RSSI et d'un Directeur de Projet SAE, tout en internalisant le rôle de DPO en octobre.

Malgré des difficultés majeures maîtrisées par voie de négociation transactionnelle (+200 K€ d'assistance supplémentaire), le projet flagship SYN'Archives a pu ouvrir un premier MVP en production aux Archives Départementales en décembre.

Quatre projets transversaux ont également été mise en œuvre : mise en place du CRA (Suivi des Compte Rendu d'Activité), chantier de recensement des besoins sur les connecteurs SAE-métiers, amélioration d'EUDONET et réflexion sur la GED M-Files.

En 2026, la DCN accélère avec l'ouverture du SAE aux communes (mai), le lancement d'audits cybersécurité basés sur « Mon Aide Cyber », les certifications SMSI (IoT puis SAE) et HDS + NF Z42-013, l'amplification des services de DPO externe via la formation des deux RSSI.

En interne, la rédaction et mise en œuvre du PCA/PRA et le programme d'alignement sur les exigences de la Directive NIS2 seront les axes majeurs.

Cette trajectoire transforme la DCN en acteur moteur de la confiance numérique territoriale, avec budgets renforcés intégrant les ressources supplémentaires et les outils de gouvernance réglementaire.

• Bilan 2025

L'année 2025 a marqué une consolidation organisationnelle majeure pour la Direction Confiance Numérique (DCN), à la suite de la fusion des pôles Dématérialisation et Cybersécurité. Cette restructuration a permis d'unifier l'offre et de clarifier le positionnement auprès des collectivités territoriales.

L'équipe a été reconstituée à la suite des départs de deux RSSI et du directeur CYBER en 2024, avec le recrutement en juillet 2025 d'un Directeur de Pôle, d'un RSSI supplémentaire et d'un Directeur de Projet dédié au SAE, renforçant ainsi les capacités de gouvernance et de pilotage.

Les prestations de DPO ont été externalisées jusqu'en octobre 2025, date à laquelle l'internalisation du rôle officiel s'est effectuée au sein de la DCN, avec un appui de consultant externe.

Ces fondations posent les jalons stratégiques pour un développement accéléré de l'offre cybersécurité et la montée en maturité des collectivités accompagnées.

Le projet stratégique SYN'ARCHIVE a été confronté à de grandes difficultés dans sa mise en œuvre en termes de couverture des besoins, et a nécessité de juin à novembre une négociation par voie d'avocats sous peine d'arrêt du projet, ce qui a abouti à une refonte des séquences de livraisons et l'ajout d'UO d'assistance supplémentaire auprès du titulaire du marché pour un coût supplémentaire de 200 K€. Le premier jalon de livraison d'un MVP aux Archives Départementales des Hauts-de-Seine et des Yvelines a pu être effectué officiellement en décembre 2025.

Sur le plan transversal, 4 projets clés ont structuré l'activité :

- La mise en place du Compte Rendu d'Activité (CRA) pour une traçabilité complète des temps consommés et à terme des prestations internes et projets,
- Le travail sur le SAE en soutien dans la démarche de prise en charge du volet de développement des connecteurs entre SYN'ARCHIVES et les applications métiers des communes,
- Le travail sur EUDONET pour l'amélioration du traitement avec les activités métiers,
- La réflexion autour du remplacement ou non de la Gestion Électronique des Documents (GED) M-Files en tant que socle collaboratif.

• Perspectives / projets 2026

L'année 2026 constituera un tournant décisif pour la Direction Confiance Numérique avec le lancement de cinq axes stratégiques majeurs.

Le projet flagship demeure l'ouverture du SAE SYN'Archives aux communes à partir de mai 2026, suite au lancement réussi auprès des archives départementales en décembre 2025. Ce déploiement s'accompagnera d'une campagne d'audits flash gratuits basé sur le programme « MON AIDE CYBER » de l'ANSSI, pour sensibiliser les collectivités aux enjeux cybersécurité et à l'archivage électronique, et devant par la suite conduire à un accompagnement du Syndicat.

Parallèlement, le programme de certification SMSI est prévu sur le service IoT d'abord puis sera prolongé ensuite sur le SAE si possible fin 2026. Il devrait s'en suivre la certification HDS et selon la norme NF Z42-013 sur le SAE.

La formation des 2 RSSI à la fin du 1^{er} trimestre 2026 en tant que DPO, permettra d'amplifier l'activité de DPO externe à destination des communes.

En interne, la mise en œuvre du PCA/PRA demandée par la Chambre régionale des comptes, renforcera la résilience du Syndicat, tandis que la montée en adéquation vis-à-vis de la directive NIS2 intégrera les exigences de sécurité des opérateurs de services essentiels.

Les budgets prévisionnels s'alignent sur une croissance intégrant la montée en charge des ressources et les dépenses de conformité réglementaire dont un outil de centralisation des actions de GRC (Gouvernance Risques Conformité). Ces initiatives visent à positionner la DCN comme acteur incontournable de la confiance numérique territoriale.

Présentation synthétique des budgets SYNCA et RTHD

Budget SYNCA ; BP 2025 et OB 2026 (pas de budget en investissement sur la centrale d'achats)

SYNCA	2026	2025
Section d'exploitation		
Dépenses	9 622 899 €	11 884 161 €
011 Charges à caractère général	8 792 183 €	10 492 311 €
012 Charges de personnel	680 716 €	708 764 €
67 Charges exceptionnelles	150 000 €	485 337 €
68 Dotations aux amortissements	- €	197 749 €
Recettes	9 622 899 €	11 884 161 €
70 Produits des services	9 622 899 €	11 884 161 €

Budget RTHD ; BP 2025 et OB 2026

RTHD	2026	2025
Section d'exploitation		
Dépenses	2 581 640 €	2 025 924 €
011 Charges à caractère général	1 172 795 €	577 705 €
012 Charges de personnel	223 730 €	255 211 €
66 Charges financières	12 000 €	17 700 €
67 Charges exceptionnelles	1 67 575 €	188 200 €
69 et 042 Autres et ordre	1 005 540 €	987 108 €
Recettes	2 581 640 €	2 025 924 €
70 Produits des services	2 223 779 €	1 490 405 €
042 Recettes d'ordre	357 861 €	535 519 €
Section d'investissement		
Dépenses	3 737 139 €	3 206 153 €
20 Immobilisations incorporelles	94 350 €	44 350 €
21 Immobilisations corporelles	3 174 928 €	2 492 284 €
16 Dette	110 000 €	134 000 €
040 Dépenses d'ordre	357 861 €	535 519 €
Recettes	3 737 139 €	3 206 153 €
13 Subventions	2 307 085 €	2 307 085 €
16 Emprunt	512 554 €	- €
040 Recettes d'ordre	917 500 €	899 068 €